

RÉFÉRENT

POUR LE PATIENT VIVANT AVEC UN HANDICAP aux Hôpitaux Civils de Colmar



Professionnel de l'établissement, il est un interlocuteur privilégié permettant de simplifier le parcours et de le rendre plus opérationnel

Dans chaque pôle, un référent travaille en collaboration avec les équipes d'encadrement et soignantes

POUR QUI ?



Le handicap
moteur



Le handicap
visuel



Les maladies
invalidantes



Le handicap
mental



Le handicap
auditif



Le handicap
psychique



Les troubles envahissants
du développement (autisme)

COMMENT ?

AVANT

- Numéro unique
- Programmation et organisation des conditions d'accueil

PENDANT

- Conseils auprès des équipes
- Appui organisationnel et logistique

APRÈS

- Interlocuteur privilégié pour le patient et/ou son aidant
- Evaluation et suivi des prises en charge

Vous avez des questions ?

Pour vous

Pour vos
proches

Pour une personne
que vous accompagnez

Au sujet de votre
hospitalisation

Au sujet de votre
consultation



Hôpitaux Civils
de Colmar



Numéro unique

03.89.12.40.90

@referents.handicap@ch-colmar.fr